

Service émetteur : Délégation territoriale du Finistère
Département veille et sécurité sanitaires et environnementales
Pôle santé environnement

à Monsieur le maire
29 450 COMMANA

Affaire suivie par: Thomas KEREBEL
Courriel : thomas.kerebel@ars.sante.fr
Téléphone : 02.98.64.50.87
Télécopie : 02.98.95.19.25

Date : 03 septembre 2015
Objet : zones de baignade en eau douce - cyanobactéries

J'ai l'honneur de vous informer des derniers résultats enregistrés dans le cadre de la campagne de suivi des cyanobactéries, algues bleues susceptibles de sécréter des toxines pouvant être à l'origine de risques pour la santé des usagers. Des analyses régulières vont être poursuivies tout au long de la saison estivale dont je ne manquerai pas de vous tenir informé.

COMMANA		16/07/15	20/07/15	27/07/15	03/08/15	12/08/15	26/08/15	01/09/15
Drennec (EST) Stamadec								
Cyanobactéries / ml		103440	85960	51680	11500	3180	85780	84760
Phyco- toxines (µg/l)	Microcystine	0,54	0,42	0,54	-	-	1,82	EAR
	Saxitoxine	<1	<1	<1	-	-	<1	EAR
	Cylindrospermopsine	<0,05	<0,05	<0,05	-	-	<0,05	EAR
	Anatoxine	<0,1	<0,1	<0,1	-	-	<0,1	EAR
Transparence (m)		>1	>1	>1	>1	>1	>1	>1

EAR : En attente de résultats

Ces analyses mettent en évidence un dénombrement de cellules de cyanobactéries dépassant le seuil de 20 000 par ml sans pour cela excéder le niveau de 100 000 par ml.

Lorsque ce seuil est dépassé, il vous appartient, par une surveillance visuelle active du plan d'eau, de veiller à l'apparition éventuelle d'un phénomène d'efflorescence brutale et d'informer les baigneurs de telle sorte qu'ils ne fréquentent pas les zones de fortes accumulations d'algues.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur,
l'ingénieur général du génie sanitaire,



Brigitte YVON